



**CHARLEROI  
URBANISME**



**Wallonie**

Ville de Charleroi.

N/REF : CPURB/2025/1033.

**Avis d'annonce de projet (annexe 25).**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La SA FALCON CITY, représentée par Monsieur VALLERY, a introduit une demande ayant trait à un bien sis Rue Long Préat à 6041 Gosselies et cadastré 23 B 402W.

Le projet consiste en : Régularisation d'un parking de stationnement pour le personnel d'une concession automobile pouvant être réaffecté au stationnement des véhicules neuf par la suite. ; l'annonce de projet présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) :

Le projet s'écarte du Schéma d'orientation local référencé 52011-PCA-0089-04, approuvé le 04 juin 2015, pour les motifs suivants :

Aménagement d'une aire de stationnement ne répondant pas aux dispositions de la zone réservée aux bâtiments structurant destinés à l'activité économique spécifique ainsi qu'à la zone d'abords et espaces ouverts où les aires de stationnement doivent être aménagées sous forme de placette.

Revêtement du sol non conforme aux prescriptions.

Point de vue de l'aménagement des arbres.

- Elle est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 §1, alinéa 4 du Code du Développement Territorial..

L'annonce de projet se déroule du **16/01/2026 (date début affichage)** au **05/02/2026 (date fin)**.

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'annonce, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : [permisurbanisme@Charleroi.be](mailto:permisurbanisme@Charleroi.be) ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Stéphane HUBLET, téléphone : 071/86.38.00, mail : [permisurbanisme@Charleroi.be](mailto:permisurbanisme@Charleroi.be), dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2025/1033, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du 22/01/2026 au 05/02/2026 au Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l'Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- Par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : [permisurbanisme@Charleroi.be](mailto:permisurbanisme@Charleroi.be).

En date du 12/01/2026

Le Directeur général,  
Par délégation

Pour le Bourgmestre,  
Par délégation,  
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.



(s) Frédéric FRAITURE,  
Inspecteur général

(s) Tanguy LUAMBUA,  
9ème Échevin

**CONTACT**  
Cellule Technique  
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1  
6060 GILLY  
T. 071/863800  
Mail : [permisurbanisme@Charleroi.be](mailto:permisurbanisme@Charleroi.be)